

**RAPPORT SYNTHÉTIQUE DE PRÉSENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2023**

Le 14 décembre 2018, l'Assemblée Plénière a décidé de créer un budget annexe "Énergies Renouvelables" pour permettre à la collectivité de vendre l'énergie des centrales photovoltaïques en projet sur son patrimoine immobilier. Il vous est proposé aujourd'hui d'approuver ce budget annexe primitif "Énergies Renouvelables" appliquant la nomenclature M4 avec autonomie financière pour l'exercice 2023.

**INVESTISSEMENT : 59 362,44 € en dépenses et en recettes**

Le montant prévisionnel des dépenses d'investissement s'élève à 59 362,44 €, dont 6 000 € pour les frais d'études et de missions d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (chapitre 20) et 45 000 € pour les travaux de création d'une troisième centrale sur la toiture du centre d'exploitation de Gouzon (chapitre 21).

Le remboursement du capital de l'emprunt souscrit en 2019 nécessite l'inscription de 2 700 € de crédits (chapitre 16). Nous retrouvons également 2 800 € de crédits au chapitre 041 pour permettre l'intégration patrimoniale des frais d'études réalisées sur les exercices précédents (opérations d'ordre). Enfin, la reprise du résultat de l'exercice N-1 en section d'investissement se traduit par une dépense au compte 001, pour un montant de 2 862,44 €.

<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>BP 2023</b>
16 : Emprunts et dettes assimilées	2 700,00 €
20 : immobilisations incorporelles	6 000,00 €
21 : immobilisations corporelles	45 000,00 €
<b>Sous total dépenses réelles</b>	<b>53 700,00 €</b>
041 : opérations patrimoniales (ordre)	2 800,00 €
001 : solde d'exécution de la section d'investissement reporté	2 862,44 €
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>59 362,44 €</b>

Les principales recettes de la section d'investissement proviendront des amortissements (2 700 €, opérations d'ordre au chapitre 040), des écritures d'intégration patrimoniale (2 800 €, opérations d'ordre également au chapitre 041), de l'affectation d'une partie de l'excédent cumulé de la section de fonction de fonctionnement vers la section d'investissement pour couvrir le solde d'exécution négatif de cette dernière au 31/12/2022 (2 900 € sont ainsi affectés via l'émission d'un titre de recette au compte 1068) et enfin du virement de la section de fonctionnement (9 749,89 €, chapitre 021).

A noter qu'afin d'équilibrer ce budget annexe, il est nécessaire de prévoir un recours à l'emprunt à hauteur de 41 212,55 € (chapitre 16). Le montant qui sera réellement souscrit à la fin de l'exercice 2023 dépendra du niveau de réalisation des dépenses d'investissement (notamment celles relatives à la construction d'une troisième centrale sur la toiture du centre d'exploitation de Gouzon).

<b>Recettes d'investissement</b>	<b>BP 2023</b>
16 : Emprunts et dettes assimilées	41 212,55 €
1068 : Autres réserves	2 900,00 €
<b>Sous total recettes réelles</b>	<b>44 112,55 €</b>
040 : opérations d'ordre (amortissements)	2 700,00 €
041 : opérations patrimoniales (ordre)	2 800,00 €
021 : virement de la section de fonctionnement	9 749,89 €
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>59 362,44 €</b>

**FONCTIONNEMENT : 14 559,89 € en dépenses et en recettes**

Le montant prévisionnel des dépenses de fonctionnement s'élève à 14 559,89 €, correspondant aux frais de maintenance des installations (1 500 €, chapitre 011), à la taxe d'utilisation des réseaux publics d'électricité (TURPE, 300 €, chapitre 011), à la dotation aux amortissements (2 700 €, chapitre 042), aux charges financières de l'emprunt souscrit en 2019 (310 €, chapitre 66) et enfin au virement à la section d'investissement (9 749,89 €, chapitre 023).

<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>BP 2023</b>
011 : charges à caractère général	1 800,00 €
012 : charges de personnel	- €
65 : Autres charges de gestion courante	- €
66 : Charges financières	310,00 €
67 : charges exceptionnelles	- €
<b>Sous total dépenses réelles</b>	<b>2 110,00 €</b>
042 : opérations d'ordre(amortissements)	2 700,00 €
023 : virement à la section d'investissement	9 749,89 €
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>14 559,89 €</b>

Les recettes proviendront de la vente d'électricité des centrales installées sur les toitures de la grange de l'Étang des Landes et du centre d'exploitation de Royère-de-Vassivière (2 500 € estimés, chapitre 70), ainsi que de la reprise du résultat de l'exercice N-1 au compte 002 (12 059,89 €).

<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>BP 2023</b>
013 : atténuations de charges	- €
70 : Ventes de produits fabriqués, prestations de services	2 500,00 €
74 : subventions d'exploitation	- €
75 : autres produits de gestion courante	- €
77 : produits exceptionnels	- €
<b>Sous total recettes réelles</b>	<b>2 500,00 €</b>
002 : résultat d'exploitation reporté	12 059,89 €
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>14 559,89 €</b>